

---

## RÈGLEMENT PITCHS INTERNATIONAUX

FIPADOC lance un appel à projets documentaires en vue de la session PITCHS INTERNATIONAUX organisée pendant la prochaine édition du festival, à Biarritz, **du 20 au 28 janvier 2023**.

Les projets retenus seront pitchés sur place, le 23 et 24 janvier par leurs représentants devant une sélection de professionnels invités par le FIPADOC.

Les projets retenus bénéficieront d'un atelier de préparation obligatoire avec les modérateurs et d'un suivi individualisé de la part de l'équipe des Journées professionnelles. Ils profiteront également de rencontres individuelles avec des partenaires potentiels organisées par nos soins avant ou après la session de pitch.

L'édition 2023 du FIPADOC met les Pays BALTES et La FINLANDE à l'honneur ! Les projets portés par les producteurs lituaniens, lettons, estoniens et finnois sont exonérés de frais d'inscription. Les projets portés par des producteurs ukrainiens sont également exonérés de frais d'inscription.

Les Journées professionnelles du FIPADOC auront lieu dans l'Espace Bellevue à Biarritz.

Cependant, en fonction des conditions sanitaires au moment du festival, les sessions de pitchs internationaux pourront être complétées par une session numérique sur une plateforme sécurisée, à l'issue du festival.

Les Journées professionnelles du FIPADOC auront le plaisir de vous accueillir à Biarritz dans des conditions respectueuses des règles sanitaires et de la sécurité de chacun.

---

### 1. INSCRIPTIONS – SÉLECTIONS

#### A. Date limite d'inscription

La date limite des inscriptions des projets documentaires est fixée au **jeudi 10 novembre 2022** (minuit, heure française).

#### B. Conditions d'éligibilité

- Les projets soumis doivent être rédigés en anglais.
- Projets en développement ou en production, avec un teaser disponible.
- Toutes les nationalités de projet sont acceptées.
- Les projets doivent avoir un potentiel d'envergure internationale.
- Lors de leur inscription, les projets doivent faire la preuve d'un apport financier en développement ou en production (hors apport producteur), ou d'une participation à un programme de développement.
- Si le projet n'a pas encore reçu de soutien financier, il peut également postuler s'il est sélectionné pour un programme de développement.
- Formats acceptés : longs-métrages, unitaire d'une durée minimum de 43 minutes et séries.

## C. Sélection et prix

- La sélection des projets sera effectuée par un comité de sélection interne au FIPADOC.
- Les porteurs des projets sélectionnés seront directement informés par e-mail dans un délai d'un mois après la date limite de dépôt des dossiers.
- Les réalisateurs des projets sélectionnés bénéficieront d'une accréditation professionnelle FIPADOC gratuite.
- Pendant la durée du Festival, aucun projet ne peut être retiré de la sélection.

### Liste des prix remis :

- **Prix du meilleur Pitch international** doté par SAYA de 5.000 € en prestations de post-production
- **Prix du meilleur Pitch français** doté par SAYA de 5.000 € en prestations de post-production
- **Prix LightDox** doté par l'agence internationale de vente et de distribution **LightDox** de 2.000 € en espèces pour soutenir un projet à fort potentiel international.
- **Prix DocsBarcelona** : Sélection d'un projet pour une présentation au Forum de coproduction DocsBarcelona 2023.
- **Prix DOK.fest München** : Sélection d'un projet pour une présentation au Forum de coproduction DOK.fest München 2023.
- **Prix Lau Haizetara**: Sélection d'un projet pour une présentation au Forum de coproduction Lau Haizetara de San Sebastián 2023.

## 2. FRAIS D'INSCRIPTION

- Tous les projets doivent être enregistrés en ligne au moyen du formulaire d'inscription, sans exception.
- Des frais d'inscription de 100 € HT / 120 € TTC sont requis pour toute inscription de projets. L'acquittement de ces frais valide chaque inscription.
- Les projets portés par des producteurs Ukrainiens ainsi que des territoires du Focus 2023 (Estonie, Lettonie, Lituanie, Finlande) pourront être soumis gratuitement. Merci de contacter [industry@fipadoc.com](mailto:industry@fipadoc.com) pour obtenir une exonération.
- Les réalisateurs des projets sélectionnés bénéficieront d'une accréditation professionnelle FIPADOC gratuite. Les producteurs des projets doivent s'acquitter du montant d'une accréditation professionnelle.
- **Les réalisateurs des projets non-sélectionnés bénéficieront également d'une accréditation professionnelle FIPADOC gratuite.**

## 3. OBLIGATIONS POUR LES PROJETS SÉLECTIONNÉS

### A. Obligations

- Les projets seront pitchés par leurs **réalisateurs et producteurs**, accompagnés d'un partenaire financier si cela est pertinent.
- Chaque projet devra disposer d'un **teaser d'une durée de 4 minutes** maximum et sous-titré en anglais.
- Les projets devront tous être **pitchés en anglais**.
- Les pitchers participeront à un atelier de préparation online obligatoire d'une journée courant janvier. Cette

date reste à définir.

- Après la session de pitches, des rendez-vous individuels avec les partenaires potentiels seront organisés par l'équipe des Journées professionnelles du FIPADOC. La langue de travail des rendez-vous individuels pourra être l'anglais ou le français en fonction de la langue des professionnels rencontrés.
- Les participants seront sollicités et tenus de répondre à un questionnaire de suivi de projets quelques mois après la session des pitches.

## B. Matériel à fournir

- Les éléments écrits ou visuels d'identification et de promotion devront être libres de droit. **Ils devront être transmis dans les délais requis.**
- Les textes de présentation édités dans le catalogue dédié aux Pitches Internationaux devront être rédigés en anglais.
- Un teaser définitif en qualité H264, compression 20Mbps, sous-titré en anglais devra parvenir au FIPADOC obligatoirement **avant le 16 janvier 2023**. En l'absence d'un teaser définitif avant cette date, le teaser diffusé sera celui fourni lors de l'appel à projet.
- Une affiche numérique et imprimée en format A3 sera requise pour chaque projet sélectionné.
- Les projets sélectionnés recevront un mail de confirmation récapitulant les dates importantes à respecter et l'ensemble des pièces à fournir.
- **IMPORTANT:** Les porteurs des projets sélectionnés devront remplir **avant le 9 décembre 2022** un formulaire spécifique destiné à la réalisation du catalogue contenant les versions finales des textes et les visuels définitifs.

## C. Mentions obligatoires

Une fois terminé, tout film dont le projet a été pitché au FIPADOC aura l'obligation de mentionner dans son générique « **Pitché au FIPADOC 2023** » et de faire figurer le **logo du FIPADOC**.

Le producteur s'engage à faire apparaître sur tout support promotionnel (dossier de presse, site internet, affiche, bande-annonce) le logo du FIPADOC téléchargeable sur notre site.

**La Présidente du FIPADOC a le pouvoir de régler tous les cas non prévus au présent règlement. En cas de contestation, seule la version française du règlement fera foi.**

**Le règlement s'applique pour cette seule édition.**

**Le FIPADOC se réserve le droit de modifier le règlement à tout moment.**

**© 14 septembre 2022**